

Direction de la Réglementation
Bureau de Réglementation et des Élections
Section Auto-écoles

**PIECES A FOURNIR POUR LA DÉLIVRANCE DE
L'AUTORISATION D'ANIMER LES STAGES DE
SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIÈRE**

Les animateurs **résidant dans le département du Puy de Dôme** doivent déposer leur demande, accompagnée des pièces suivantes :

- Un formulaire de demande dûment complété et conforme au modèle (annexe 1)
- Un justificatif d'identité : copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 2 photos d'identité identiques et récentes
- Photocopie du permis de conduire en cours de validité
- Photocopie de l'attestation de suivi de formation initiale (continue pour les renouvellements) à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière
- 1 enveloppe affranchie

Pour l'animateur expert en sécurité routière :

- Photocopie du BAFM ou du BAFCRI
- Photocopie de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur

Pour l'animateur psychologue :

- Photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue
- Photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues (fichier ADELI)